

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2017093CS0105**

Comité Syndical du 3 avril 2017

**Date de convocation : 23 mars 2017
Date d'affichage : 3 avril 2017**

OBJET : Budget principal 2016 : compte de gestion.

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	55
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2016 du budget principal.

Mademoiselle Laure GAUTHIER présente le compte de gestion 2016 du budget principal.

Il est précisé que le compte de gestion 2016 est identique au compte administratif 2016 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2016 du budget principal s'établit, comme suit :

21800 - SDEG 16

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	58 257 131,96	20 324 379,44	78 581 511,40
Titres de recettes émis (b)	20 389 866,41	16 463 644,54	36 853 510,95
Réductions de titres (c)	145 761,47	6 384 030,37	6 529 791,84
Recettes nettes (d = b - c)	20 244 104,94	10 079 614,17	30 323 719,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	58 257 131,96	20 013 746,30	78 270 878,26
Mandats émis (f)	17 767 593,63	8 135 536,75	25 903 130,38
Annulations de mandats (g)	49 109,68	1 106 668,47	1 155 778,15
Dépenses nettes (h = f - g)	17 718 483,95	7 028 868,28	24 747 352,23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 525 620,99	3 050 745,89	5 576 366,88
(h - d) Déficit			

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **61 voix pour**
- **0 voix contre**
- **0 abstention**

- Adopte le compte de gestion 2016 du budget principal.

- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.